



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de
protection civile



Délégation départementale de la Gironde
Pôle bi-départemental santé environnement

Bordeaux, le **16 JUIL. 2024**

Le préfet de la Gironde,

à

**Mesdames et messieurs les maires du
département de la Gironde**

*Copie à mesdames et messieurs les
sous-préfets d'arrondissement*

Objet : Gestion de la lutte anti-vectorielle (LAV) en Gironde

PJ : Fiche d'information pédagogique

Depuis le 1^{er} janvier 2020, sur la base du décret n° 2019-258 relatif à la prévention des maladies vectorielles, les ARS, en complément de la surveillance épidémiologique, assurent les missions suivantes :

- la surveillance entomologique des insectes vecteurs et l'intervention autour des nouvelles implantations : surveillance active par la mise en place d'un réseau de pièges pondoir et surveillance passive par la gestion des signalements transmis par les citoyens via le site internet de l'ANSES : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ ;
- la gestion de cas humain malade signalé, via la mise en place de mesures de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par le malade, et ce afin de limiter la propagation des maladies vectorielles ainsi que le risque épidémique : le traitement se fait en présence du moustique vecteur avéré par la suppression des gîtes de ponte et le traitement adulticide.

Pour mettre en œuvre ces missions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a passé un marché avec plusieurs opérateurs en charge de la LAV dans la région. Pour la Gironde, il s'agit de la société Altopictus depuis le 4 mai 2020.

Parallèlement, l'action des acteurs locaux sur la réduction à la source des gîtes larvaires sur les domaines publics et privés demeure la principale, voire l'unique modalité de lutte contre le moustique tigre envisageable à grande échelle.

Les communes, responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique, ont un rôle déterminant à jouer. Elles constituent en effet l'échelon de proximité pertinent pour sensibiliser les

administrés à la lutte contre les gîtes larvaires, par exemple via les réunions de quartier, les communications sur leurs réseaux sociaux ou la mobilisation des acteurs associatifs locaux.

Pour initier ce type de démarches au sein de votre collectivité, il vous est demandé d'identifier, au sein de vos services, un référent communal chargé de sensibiliser tant les personnels communaux intervenant près des gîtes larvaires sur le domaine public (parcs et jardins, voirie, entretien cimetières...) que vos administrés. Il vous appartient, si ce n'est déjà fait, de communiquer à mes services et à l'ARS les nom et coordonnées de ce référent communal, aux adresses mail suivantes : pref-defense-protection-civile@gironde.gouv.fr et ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr.

Par ailleurs, le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine met à votre disposition de nombreux outils de mobilisation sociale via le lien : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-surveillance-et-lutte-contre-le-moustique-tigre> ainsi qu'un espace dédié aux collectivités accessible via : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-espace-collectivites>).

Enfin, vous trouverez ci-joint une fiche d'informations pour vous aider à déployer une stratégie de lutte contre le moustique tigre dans votre commune.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet,
Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Justin BABILOTTE

La directrice de la délégation
départementale de l'ARS,
La directrice adjointe de la délégation départementale de la Gironde,


Anaïs SEBIRE